

# DOSSIER CANDIDATURE

## « BOURSES D'AIDE À LA FORMATION BAFA »

### ANNÉE 2024



La bourse d'aide à la formation BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) est destinée aux jeunes verneuliens âgés de 18 à 25 ans. Ce dispositif permet de favoriser l'autonomie des jeunes en les accompagnant financièrement dans un parcours de formation. La ville met en place une aide financière de 200€ pour les verneuliens ne disposant pas des ressources personnelles ou familiales suffisantes. L'attribution des bourses est étudiée par une commission et engage le jeune à effectuer une mission bénévole de 20h au sein d'une ou plusieurs associations, ou d'un service, de la ville .

#### COMMENT DÉPOSER SON DOSSIER ?

Chaque jeune intéressé par le dispositif doit compléter et signer le présent formulaire accompagné des pièces justificatives demandées et les retourner :

- Soit par courriel à l'adresse [jeunesse@verneuil78.fr](mailto:jeunesse@verneuil78.fr)
- Soit par courrier à Mairie de Verneuil Sur Seine, 6 Bd André Malraux, 78480 Verneuil-sur-Seine
- Soit le déposer à l'Espace Jeunes de Verneuil-sur-Seine

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée dans la limite du budget alloué aux aides financières.

**Renseignements :** [jeunesse@verneuil78.fr](mailto:jeunesse@verneuil78.fr) - 01.39.71.01.33 (Espace Jeunes) - 01.39.71.57.43 (Bureau)

#### CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

##### **Conditions d'attribution :**

- Être âgé de 18 à 25 ans au jour du dépôt du dossier de candidature
- Résider à Verneuil-sur-Seine depuis au moins un an
- Avoir la nationalité française ou européenne ou être détenteur d'un titre de séjour en cours de validité le temps de la formation BAFA
- Répondre aux critères financiers (1ère et 2ème tranche du quotient familial calculé par la ville ou non imposable)
- Avoir un projet, une motivation dans lesquels s'inscrit le besoin de passer le BAFA
- S'engager à réaliser 20 heures de bénévolat en contrepartie
- Être en possession d'une attestation d'inscription à la formation BAFA délivrée par l'organisme de formation

##### **Documents à joindre obligatoirement (photocopies des pièces suivantes):**

- Le dossier de candidature complet,
- La carte d'identité
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone, quittance de loyer ...)
- Dernière quittance de loyer
- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 du jeune ou de son responsable légal
- Justificatif de ressources de moins de 3 mois (CAF, Pole emploi,...)
- Copie de la carte étudiante
- Attestation d'inscription dans un organisme de formation BAFA
- Un devis de l'organisme de formation ou le jeune candidat va suivre la formation.

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION  
NE PAS REMPLIR

Date de réception du dossier : .....  
Date de la commission : .....  
Avis de la commission : .....

INFORMATIONS DU DEMANDEUR

Prénom et NOM : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : ..... Courriel : .....

Situation Familiale :

Célibataire  Marié  Concubinage  Autres, précisez : .....

Enfants à charges :  Oui si oui combien ? .....  
 Non

Situation Sociale :

• Condition de logement :  Autonome  Chez les parents  En foyer  
Autres, précisez : .....

• Ressources :  Familiales  Personnelles  Conjoint  
Autres, précisez : .....

Situation Scolaire et/ou Professionnelle :

Vous êtes :  Lycéen  Etudiant si oui niveau d'études ? .....

Salarié depuis le : ..... Quel type d'emploi ? .....  
Nature du contrat : .....

Demandeur d'emploi depuis le : .....

Dans une démarche d'insertion professionnelle :  
Si oui, par quelle structure êtes-vous accompagné (mission locale, PLIE, ...) ?  
.....

Apprentissage depuis le : ..... Nature de l'apprentissage : .....

Formation professionnelle depuis le : ..... Nom de la formation : .....

Sans emploi précisez (congé parental, f/h au foyer, ...) : .....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par la Direction service à la population de la Mairie de Verneuil-sur-Seine. Ces données sont uniquement conservées pendant la durée nécessaire à l'accomplissement de cette finalité. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la Ville de Verneuil-sur-Seine à l'adresse suivante : [rgpd@ville-verneuil-sur-seine.fr](mailto:rgpd@ville-verneuil-sur-seine.fr) ou par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Verneuil sur Seine – Service DPO - 6 boulevard André Malraux, BP10 - 78480 Verneuil- sur-Seine.

**Il s'agit de nous expliquer en quelques lignes votre motivation et les raisons pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le BAFA et cette bourse :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA BOURSE ET ENGAGEMENTS DU BOURSIER**

La bourse d'un montant de 200€ sera versée directement au bénéficiaire dans un délai de 30 jours à compter de la transmission de son attestation de présence à la première session de formation, délivrée par l'organisme de formation.

- Le Jeune titulaire de la bourse s'engage à :
- Signer la convention cadre le liant à la commune de Verneuil-sur-Seine, dès réception de l'accord de la bourse
  - Effectuer une mission bénévole de 20 heures au sein d'une association du territoire ou d'un service de la commune
  - Participer à la formation pour laquelle une bourse lui a été versée. Ce montant s'entend pour les deux sessions théoriques (générale et approfondissement)
  - Le bénéficiaire aura un an pour effectuer sa formation complète

Le non-respect de ces engagements pourra faire l'objet d'un remboursement de la bourse octroyée.  
Si la réalisation du projet se trouve compromise ou annulée, le bénéficiaire s'engage à en avertir par écrit la ville dans les plus brefs délais. Les parties seront donc libérées de leur engagement mutuel et l'aide devra être remboursée en totalité.

**Fait à :** .....

**Signature du candidat :**